
78^{ème} Session de l'Assemblée générale
Deuxième Commission

Item 16 (a)

Explanation of Vote (EoV)

New York, le 21 novembre 2023
Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite clarifier sa position concernant la résolution en question.

Nous regrettons vivement l'inclusion, à l'OP7, d'un nouveau mandat attribué au système de coordinateurs résidents en lien avec le suivi de l'impact de mesures économiques unilatérales comme moyen de coercition politique et économique à l'encontre de pays en développement.

La Suisse est d'avis qu'un tel suivi ne devrait en aucun cas faire partie du mandat du système de coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations unies. Cela ne devrait pas devenir une mission en tant que tel du Coordinateur résident des Nations unies dans un pays donné.

La Suisse n'est donc pas favorable à ce qu'un tel nouveau mandat soit donné au système de coordonnateurs résidents et, de surcroit, dans le cadre d'une résolution de la deuxième commission de l'Assemblée générale de l'ONU qui n'a pas été adoptée par consensus.

Je vous remercie.
